

**REPONSE DE M. ROLAND PLAISANCE
ANCIEN MAIRE D'EVREUX**

Tout d'abord, contrairement à ce que dit et écrit mon successeur, la ville d'Evreux n'a jamais été en faillite, et je me réjouis de voir cette vérité rétablie.

D'autre part, le rapport souligne bien que l'endettement a diminué de 1995 à 2001, même s'il reste à un niveau supérieur à celui des villes de la même strate démographique. Cet endettement ne peut être comparable qu'en fonction d'une étude entre les différentes situations administratives des villes de la même strate démographique (appartenance à un syndicat, à une communauté de communes...), à la richesse de la population, des aides perçues par ces différentes collectivités.

Comme le rappelle le rapport, page 5, la référence à la moyenne de la strate démographique a pour seul objet de situer la collectivité et doit être interprétée avec prudence.

Ce qui compte à nos yeux, compte tenu de la planification de la mise en place des équipements de la ville (le Cadran, la médiathèque, le golf, l'installation du conservatoire de musique dans les locaux actuels...) C'est la diminution de la dette qui devait nous permettre d'entretenir le patrimoine immobilier de la ville particulièrement conséquent.

Enfin comme vous le soulignez page 6, la faible faculté contributive des habitants de la ville d'Evreux est un élément important de réflexion, mais aussi d'action afin de redistribuer le plus équitablement possible l'imposition de tous. C'est d'ailleurs ce que nous faisons à travers le quotient familial, dans les crèches, les cantines scolaires... l'aide au logement social...

Les taux de la fiscalité directe ne doivent pas, à eux seuls, servir à apprécier le poids de la fiscalité locale (voir annexe).

A noter également, la gestion en régie du service Eau - Assainissement pratiquant des tarifs très inférieurs à la plupart des autres collectivités.

En ce qui concerne la gestion des ressources humaines, c'est la première fois que votre chambre nous fait ce genre de remarque. Nous avons déjà commencé la réorganisation de D.R.H., ce travail doit être poursuivi.

LA S.E.M ESPACE LE CADRAN

La subvention d'exploitation versée à la SEM par la ville d'Evreux est conventionnée dans le contrat d'affermage. Que ce soit la Préfecture de l'Eure ou la Chambre Régionale des comptes, la ville d'Evreux n'a jamais eu de remarques à ce sujet.

D'autre part, s'il est vrai qu'un certain nombre d'apports en nature paraissent gratuits, c'est parce que la ville est largement majoritaire dans la SEM et par conséquent garante de l'équilibre financier. De plus, le cadran est une vitrine de la ville et doit être, à ce titre, soutenu et mis en valeur.

LA S.E.M DU GOLF

Il est vrai, et cela pour des raisons historiques (association déjà existante, club de golf, S.E.M...) que le montage juridique de gestion est certainement trop complexe et mérite d'être revu. Quant à l'espace restauration, il a toujours été difficile de trouver le gestionnaire adapté à ce style de structure ! D'ailleurs, la situation très critique de ce service perdure.

LES ASSOCIATIONS

Concernant EVREUX ESSOR, cette association n'a pas suffisamment vécu pour mesurer sa nécessité et son efficacité. Cette association regroupait cependant, un certain nombre de décideurs économiques prêts à travailler au développement de la ville. Nous ignorons, à ce jour, si l'excédent de ressources a été reversé.

Le THEATRE SCENE NATIONAL est placé sous la direction d'un Conseil d'Administration, mais en réalité, c'est le Directeur qui gère cette structure. Ce directeur suit scrupuleusement les directives du ministère de la Culture, tous ces échelons compliquent énormément la gestion de la ville en ce domaine. Il en va de même pour les travaux, même ceux concernant la sécurité, où arrivent immédiatement des architectes, techniciens envoyés par Paris et qui tranchent et décident de tout. Suivre leurs « conseils » est obligatoire pour percevoir les subventions qui arriveront ... deux ans plus tard !!!

Alors certes, des travaux importants à faire, une simplicité de gestion au niveau du ministère de la culture semble également nécessaire.

L'amicale laïque de la Madeleine a grandi avec le quartier. Je connais bien cette association pour l'avoir créée. Avec la crise du chômage, des jeunes en particulier, l'urbanisme qui est ce qu'il était à l'époque, l'arrivée permanente de nouvelles populations, ont fait que les problèmes se sont multipliés. Des dirigeants bénévoles, généreux, mais malheureusement pas spécialement formés pour affronter ce type de difficultés, l'association a tenu la rampe vaillamment !

Difficile, très difficile de trouver des professionnels à qui d'autres collectivités proposaient des postes moins exposés. La municipalité que je dirigeais a toujours soutenu ces personnes bénévoles, malgré les dérives que vous mettez à jour dans votre rapport. Mais si nous avions condamné ces responsables, qui les auraient remplacés ? Aujourd'hui l'association a totalement éclaté, est-ce mieux pour autant ?

Annexe au rapport

. Les taux de la fiscalité directe :

Les taux à eux seuls, ne doivent pas servir à apprécier le poids de la fiscalité locale.

En effet, la juste appréciation est la comparaison de l'impôt local payé par logement, car celui-ci dépend de 2 facteurs, la base et le taux.

Une étude menée par la Sté SCOGEX, lors de l'établissement des comptes consolidés 1999 de la Ville d'EVREUX mettait en évidence cette réalité, étude menée sur une strate de 15 villes de 50.000 à 54.000 habitants.

Ville	Taxe d'habitation par habitant		Base TH logrnt	TH / Logement	Total Taxe d'habitation en MF	Base de taxe d'habitation en MF	Base TH / hab	Taux Corrigé
	<i>Montant (F)</i>	<i>Taux (%)</i>	<i>Francs</i>	<i>Francs</i>	<i>MF</i>	<i>MF</i>	<i>Francs</i>	<i>Taux (%)</i>
Ajaccio	1063	22,06	8770	1935	56	255	4819	15%
Annecy	1049	14,97	12616	1889	53	353	7007	15%
Arles	1150	24,49	9975	2443	58	237	4696	19%
Belfort	866	16,20	10793	1748	44	270	5346	14%
Blois	984	17,07	11477	1959	48	283	5764	15%
Brive -la Gaillarde	966	15,82	11679	1848	47	300	6106	15%
Chalon-sur-Saône	973	17,30	10555	1826	49	282	5624	14%
Châteauroux	939	17,37	10631	1847	47	268	5406	14%
Evreux	939	21,27	9545	2030	48	226	4415	16%
Fontenay-sous-Bois	959	12,10	17877	2163	49	404	7926	17%
Ivry-sur-Seine	637	9,16	14597	1337	32	354	6954	10%
Laval	959	19,48	10138	1975	49	251	4923	16%
Maisons-Alfort	812	10,30	16021	1650	41	403	7883	13%
Montauban	601	12,72	9908	1260	31	245	4725	10%
Sartrouville	834	12,38	16905	2093	42	338	6737	16%
Moyenne échantillon	915	16 %	12 099	1 867	46		5 889	15 %

Ce tableau met en évidence que le taux de 21,27 % comparé à 16 % de taux moyen, n'est que de 16 % en taux corrigé, à comparer 15 % de taux moyen constaté dans les 15 villes de même strate.

Ce constat émane essentiellement de bases faibles par rapport aux autres communes, 9.545 Fcs/logt contre une moyenne de 12 099 Fcs/logt.

La résultante est une taxe d'habitation par habitant de 939 Fcs pour 915 Fcs de moyenne.

De cette analyse il ressortait que la faiblesse des bases locatives, se trouvait compensée, par un taux supérieur, pour qu'en finalité la pression de l'impôt local, avec 2.030 Fcs/logement, était, somme toute, dans la moyenne de l'échantillon.

Je rajouterais que pour avoir une appréciation comparative plus fine de la pression fiscale locale, il est indispensable d'y faire rentrer le coût du mètre cube d'eau, celui-ci étant très différent suivant la politique de la commune à ce niveau, le prix du mètre cube d'eau d'Evreux étant particulièrement faible.